

storengy.com

DÉCRYPTAGES



CAPACITÉS DE STOCKAGE

Retour sur les ventes 2011

Comme chaque année, Storengy a procédé début 2011 à la commercialisation quasi intégrale de l'ensemble de ses capacités de stockage en France. Initié il y a deux ans, le phénomène de « bulle gazière » rencontré sur les marchés a fortement marqué cette campagne de commercialisation 2011/2012.

Storengy a tout d'abord procédé à la vente, le 4 février 2011, de capacités dites « excédentaires » (c'est à dire au-delà de l'enveloppe des droits de stockage) sous la forme d'une vente aux enchères de produits simplifiés pour un volume total de 2,9 TWh⁽¹⁾. Le succès de cette vente a confirmé l'intérêt du marché pour ce type d'offres.

Puis s'est déroulé le tour d'allocation, au 1^{er} avril 2011, des capacités de l'enveloppe des droits à stockage pour un volume total de 108,4 TWh. Dans un contexte de marché caractérisé par un niveau de spread saisonnier extrêmement bas, ces capacités ont été souscrites à hauteur de 70 %. 32,8 TWh sont donc restés disponibles⁽²⁾.

Afin de répondre aux demandes des clients, Storengy a proposé au marché plusieurs offres commerciales. Des produits pluriannuels avec des formules de prix partiellement indexées sur le spread saisonnier et un nouveau produit annuel (Sediane Littoral Plus) ont été proposés lors d'une vente « guichet » qui s'est

tenue du 9 au 14 mars 2011. Ainsi, près de 3,8 TWh ont été souscrits pour des périodes allant de 1 à 7 ans à compter du 1^{er} avril 2011.

Une personnalisation du produit stockage

Storengy a également proposé une nouvelle fois, courant avril, le produit Sediane Littoral Plus pour une souscription à compter du 1^{er} mai 2011. Cette vente par guichet a permis la souscription supplémentaire de 3,3 TWh de capacités de stockage.

Cette démarche s'est également concrétisée par la mise en vente, en juin, de capacités de stockage dites « unbundlées », toujours localisées sur les groupements Sediane Littoral et Serene Sud. Les clients intéressés ont pu ainsi acquérir, de façon indépendante, du volume, de la capacité d'injection ou de la capacité de soutirage sur ces deux groupements de stockage. Cette approche de personnalisation du produit stockage est notamment conçue pour permettre aux clients déjà présents sur

ces groupements un ajustement personnalisé de leur portefeuille de capacités de stockage. Ceci a conduit à la souscription supplémentaire de 3,4 TWh de volume, ainsi que 8,5 GWh/j de capacité d'injection et 2,0 GWh/j de capacité de soutirage.

Au total, ceci a permis la souscription d'un peu plus de 80 % des capacités de stockage.

Garantir nos engagements, préserver les performances à moyen terme

En parallèle, et sans attendre les résultats des différentes ventes ayant suivi le tour d'allocation au 1^{er} avril 2011, Storengy a mis en place différentes actions en vue de garantir ses engagements contractuels tout en maintenant les performances à moyen terme de ses sites de stockage. La performance immédiate et future des stockages en nappes aquifères, comme ceux sur lesquels sont adossées les capacités proposées sur les groupements tels que Sediane Littoral et Serene Sud, est conditionnée à leur « respiration » annuelle, c'est-à-dire par la réalisation d'un mouvement minimal entre les niveaux de stocks successivement atteints en fin de période d'injection et de soutirage. Compte tenu des niveaux de souscription sur ces deux groupements, l'amplitude des mouvements d'injection et de soutirage afférents a été jugée insuffisante pour garantir à moyen terme le maintien des performances de ces sites et, à court terme, le respect de ses engagements contractuels. Aussi Storengy a été amené à réaliser des opérations d'achats/ventes de gaz « de performance »⁽³⁾ auprès de fournisseurs de gaz mis en concurrence avec lesquels des contrats EFET ont été signés.

Ces opérations, réalisées au PEG Nord, ont conduit Storengy à souscrire auprès de GRTgaz un contrat d'acheminement afin d'acheminer ce gaz du PEG aux PITS.

Dans un contexte qui évolue rapidement alors que l'outil industriel de Storengy est à forte inertie, ces actions ont permis de répondre aux besoins exprimés par nos clients tout en préservant l'outil industriel. ■

(1) Sans facteurs de réduction ni tunnels de stocks.

(2) Entièrement localisées sur les groupements de stockage Sediane Littoral et Serene Sud.

(3) Achat et injection pendant l'été 2011, soutirage et revente pendant l'hiver 2011-2012.



Le premier stockage en gisement déplété de France

Mis en gaz depuis novembre 2010, le stockage souterrain de Trois Fontaines a finalisé les tests de performance de ses installations.

Le dernier-né des sites de Storengy est aussi le premier stockage en gisement déplété jamais réalisé en France. Situé dans la Marne, il utilise la structure géologique du gisement de gaz naturel qui a été productif pendant une vingtaine d'années, jusqu'en 2006. Ce gisement est maintenant converti en stockage souterrain de gaz, grâce à l'expertise de Storengy.

80 millions de m³ ont été développés lors de cette première phase, mais le site de Trois Fontaines dispose d'un plus grand potentiel.

Relié à l'artère de transport Nord-Est, il complète l'offre de Serene Nord. Il est télé-surveillé depuis le site de Cerville, un stockage souterrain situé près de Nancy. ■

Quelques chiffres à retenir

- Profondeur : **1 700 m**
- **5 puits d'injection/soutirage**
- Volume utile actuel : **80 millions de m³**
- Débit de pointe : **23 000 m³/h**

En bref...

Du nouveau au Pôle Commercialisation

Valérie Beaudichon est désormais la nouvelle Responsable du Pôle Commercialisation de Storengy. En poste depuis le 1^{er} avril, elle aura pour missions la construction de l'offre commerciale de Storengy et sa commercialisation, ainsi que la gestion opérationnelle des contrats. Ce pôle est rattaché depuis le 1^{er} juillet à une nouvelle direction, la Direction Développement et Commercial.



• Valérie Beaudichon
01 46 52 75 26
valerie.beaudichon@storengy.com

En direct

Storengy et le Troisième Paquet énergie

La directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, dite 3^e Directive, et le règlement gaz 715/2009 sont entrés en application le 3 mars 2011. Objectif : l'établissement d'un marché du gaz européen véritablement intégré et concurrentiel et basé sur les principes de transparence et de non-discrimination.

La Directive 73 prévoit la séparation juridique et opérationnelle des activités de stockage de celles de la fourniture et production. Elle maintient la possibilité pour les États membres de choisir le

régime d'accès des tiers au stockage, notamment accès négocié ou régulé. La transposition de la Directive en droit français sera réalisée par le biais de l'ordonnance n° 2011-504 qui confirme les principes de transparence et de non-discrimination et assure la compétitivité du marché de stockage en France en optant pour le maintien de l'accès négocié.

Le Règlement 715 précise les obligations pour les gestionnaires de stockage concernant les services d'accès des tiers, la transparence, les principes de mécanismes d'attribution des capacités, les procédures de gestion de la congestion ainsi que le marché secon-

daire. Ce texte formalise les *Guidelines for Good Practice for Storage System Operators* (GGPSSO) de 2005 auxquels Storengy souscrit depuis le départ. Ainsi, Storengy propose à ses clients des services diversifiés et assure un très haut niveau de transparence, entre autres grâce à la publication des données relatives à la disponibilité des capacités ainsi qu'à la publication quotidienne d'informations sur les mouvements réalisés et les niveaux de stocks. Afin de faciliter le développement du marché secondaire, Storengy a également mis en place des dispositions permettant les échanges de capacités de stockage. ■